

- .B.R.-

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERRI

Ruhengeri, le 10 août 1957.-

N° 2200/CAC.

A ~~Monsieur~~ le Directeur de la Compagnie
Immobilière du Nord Kivu CIMNOKI
à

G O M A .-
=====



Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre
relevé de compte du 29/7/1957.

La facture n°76595 sera liquidée par la Régie
Transport (C.A.C.I.).

Ne trouvant pas trace de vos factures n° 91140
et 76413, je vous prie de bien vouloir m'en faire tenir
une copie. Ceci me facilitera de retrouver éventuellement
quelle Régie l'aurait en litige.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance
de ma considération très distinguée.-

LE COMPTABLE CENTRALISATEUR DES C.A.C.I.-
CURVERS.C.-